



**POINT DE PRESSE RELATIF AU BILAN DE LA PHASE DE
RECENSEMENT DE LA REVISION DE LA LISTE ELECTORALE**

La Commission Electorale Indépendante (CEI) a conduit la phase de recensement de l'opération de Révision de la Liste Electorale (RLE) 2024-2025, du 19 octobre au 17 novembre 2024, avec une prolongation de 07 jours (du 11 au 17 novembre 2024), à la demande des parties prenantes au processus électoral, notamment les partis politiques.

Au terme de cette étape, Mesdames et Messieurs, la Commission Electorale Indépendante se réjouit de l'intérêt qu'elle a suscité auprès des populations ivoiriennes et des parties prenantes au processus électoral.

La CEI exprime donc ses vifs remerciements au Gouvernement de Côte d'Ivoire, aux Membres du Corps préfectoral, aux Forces de Sécurité, à l'Administration judiciaire et à toutes les structures publiques l'ayant accompagnée pendant cette phase de collecte des données.

Elle adresse également ses remerciements aux populations, aux Organisations de la Société Civile (OSC), ainsi qu'aux partis politiques qui se sont mobilisés à cet effet.

Ce sont au total 3 973 agents représentant 39 Organisations de la Société Civile pour la sensibilisation des populations et 3 133 observateurs qui ont été accrédités.

La Commission Electorale Indépendante note avec satisfaction l'esprit qui a prévalu tout au long de cette opération, en dépit de quelques incidents rapidement aplanis.

Ainsi, Mesdames et Messieurs, à la date du 17 novembre 2024, la Commission Electorale Indépendante est heureuse de présenter les statistiques enregistrées sur le territoire national, en attente d'intégrer celles de la diaspora :

- Catégorie 1, (personnes figurant sur la liste électorale sollicitant un changement de lieux de vote ou de modifications de données personnelles) : 517 924 requérants dont 283 419 hommes et 234 505 femmes ;

- Catégorie 2 (personnes sollicitant une première inscription) : 943 157 requérants dont 511 125 hommes et 432 032 femmes ;

Soit un Total : 1 461 081 requérants dont 794 544 hommes et 666 537 femmes.

Par ailleurs, la Commission Electorale Indépendante a enregistré 1207 requêtes en radiation d'électeurs supposés décédés.

La CEI se réjouit de l'adhésion de la population à cette nouvelle mesure mise en œuvre en accord avec les partis politiques ayant permis ce résultat.

Les statistiques ci-dessus sont des données brutes, susceptibles de changements après traitement.

En ce qui concerne les nouveaux électeurs, les données brutes enregistrées, qui représentent presque un quart du potentiel de nouveaux électeurs attendus, sont encourageantes car elles sont, à titre de comparaison, en nette progression par rapport aux données du recensement électoral de 2022-2023 où 575 489 nouveaux requérants avaient été enregistrés sur la liste électorale provisoire.

La Commission Electorale Indépendante salue les efforts conjugués des populations, de ses agents, de ses Commissaires, qui ont permis d'atteindre ce résultat.

Elle compte sur l'implication de tous pour les étapes à venir de cette opération de Révision de la Liste Electorale.

En effet, à la suite de la phase de recensement ou de collecte des données brutes des requérants, qui vient de s'achever, les services techniques de la CEI procéderont au traitement desdites données. La liste provisoire qui résultera de ce traitement technique sera affichée ultérieurement, dans tous les lieux de vote, pour ouvrir la période du contentieux. La date de l'affichage de la liste provisoire sera largement communiquée.

La Commission Electorale Indépendante invitera, pendant le contentieux, tout électeur détenant les justificatifs requis à se tenir prêt pour :

- réclamer l'inscription d'une personne dûment enrôlée mais ne figurant pas sur la Liste Electorale Provisoire ;

- demander la radiation d'un électeur décédé, de celle qui a perdu sa qualité d'électeur, de celle dont la radiation a été ordonnée par l'autorité compétente ou d'une personne indûment inscrite ;
- demander la rectification de données.

La Commission Electorale Indépendante informe, par ailleurs, les populations qu'une opération menée sous l'égide du Ministère de l'Intérieur est en cours aussi bien dans les centres d'Etat civil que dans les villages et hameaux afin de recueillir les pièces ou témoignages susceptibles de permettre d'expurger de la liste électorale, de manière efficiente, les électeurs décédés. Tous nos compatriotes sont invités à y collaborer.

Enfin, Mesdames et Messieurs, la Commission Electorale Indépendante tient à assurer toutes les parties prenantes, la population et les partenaires, de son engagement à poursuivre et conduire à bonne fin, l'opération de Révision de la Liste Electorale, en toute transparence, et dans le strict respect des dispositions légales en vigueur.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre très aimable attention.

Fait à Abidjan, le 21 novembre 2024

**Pour la Commission centrale
Le Président du Comité de coordination
de l'opération de Révision de la Liste
Electorale**

**BAMBA S. Siaka
4^e Vice-président**